

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7300756901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7300756901>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 août 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **44 - LOIRE ATLANTIQUE**



LES VOLETS NANTAIS

SARL à associée unique au capital social de 5 000 €

7, allée Alphonse Fillion

44120 VERTOU

RCS NANTES : 752 929 455

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/08/2022, il a été décidé :

- de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 01/08/2022. Cette transformation a mis fin au mandat du gérant, M. Vincent JOUANNET. Sous sa nouvelle forme, la société est administrée par la société JOUANNET & LE BRIZAUT INVEST, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 50 000 €, ayant son siège social sis 10 rue de la Bayonne, PA La Bayonne 44140 MONTBERT, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 917 774 549, en qualité de Président de la société LES VOLETS NANTAIS et ce pour une durée indéterminée,
 - de transférer le siège social au 10 rue de la Bayonne, PA La Bayonne 44140 MONTBERT, à compter du 01/08/2022
- Toute cession d'actions, même entre associés, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice, par apports en société, par apport

partiel d'actif, fusion ou scission, cession de droits d'attribution ou de souscription à une augmentation de capital ou de renonciation au droit de souscription, est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elle représente.

La transformation a été effectuée sans création d'un être moral nouveau et ladite assemblée a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La durée de la société, les dates de son exercice social, son capital et sa dénomination demeurent inchangés.

Pour avis
Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

